

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 51 (1989)

Heft: 9

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Transhumance à la vaudoise

(une expérience vécue)

La traite du soir est terminée. Les deux troupeaux de vaches décorées de branches de sapin et de fleurs en papier attendent le signal de départ. Entretemps, les derniers préparatifs vont bon train et les personnes accompagnatrices se restaurent dans la cuisine de Mme Gebhard pour la longue marche nocturne. Depuis bien des années, Walter Gebhard, de Vaux sur Morges, éleveur passionné de la tachetée brune, amène ses troupeaux sur les pâturages jurassiens dénommés «La Capitaine» du côté sud de la Vallée de Joux. Depuis longtemps également, il est coutume d'atteindre ce but à pied en franchissant le Col du Marchairuz, plutôt que de charger le bétail sur des camions. Comme par le passé, la famille accompagne les troupeaux.



Poésie à l'aube

Vers sept heures et demie, tout est prêt. Les vaches maîtresses avec leur décoration somptueuses sont libérées. Le son des cloches s'amplifie jusqu'au fortissimo.

De Vaux sur Morges au Col du Marchairuz

Les deux troupeaux qui comprennent presque 100 têtes se mettent en mouvement sous la «baguette» des deux patrons et des trayeurs, ainsi que d'un nombre impressionnant de membres de la famille et de connaissances, arrivées expressément pour ce grand événement. Les deux, trois premiers kilomètres se font pratiquement au pas de course, nous avons fort à faire pour éloigner le bétail des champs céréaliers alléchants.

Voilà la première épreuve de force: ce n'est qu'au troisième essai que les vaches se risquent à traverser un petit pont. Par la suite le cortège coloré longe dans la lumière du soleil couchant les prés, les champs et les vignobles, et

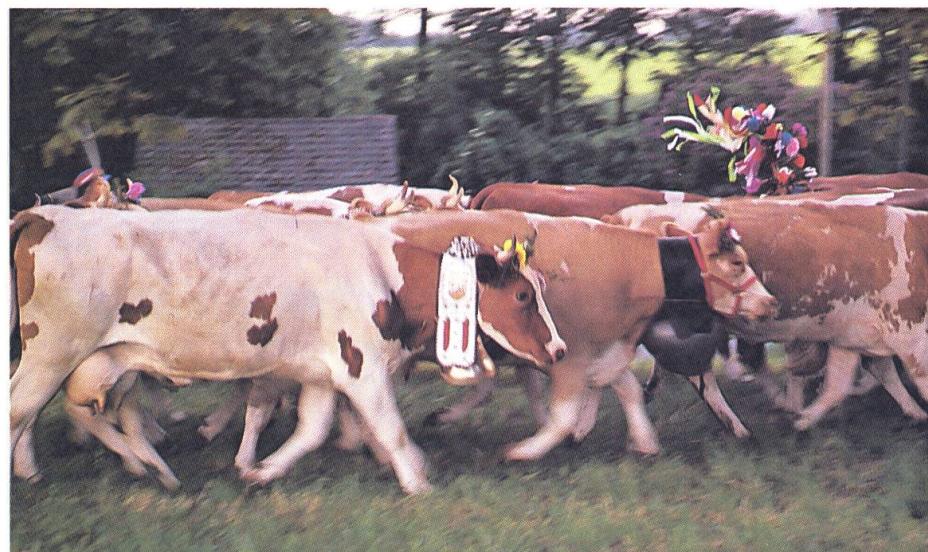
traverse, sous les acclamations de la population, les villages Clarmont et Apples. A Ballens et à Bérolle, au pied du Jura, le cortège s'arrête. On reprend des forces pour affronter la montée. Entretemps, la nuit est tombée, et le sentier forestier, si on a oublié sa lampe de poche, disparaît dans l'ombre. Il fait nuit noire maintenant ce qui n'est pas des plus réconfortant lorsqu'on se meut au beau milieu d'un troupeau de vaches. Arrivés sur la route du col, la situation se dédramatise. La vitesse a entretemps considérablement diminué. Nous franchissons le Col du Marchairuz, l'étape intermédiaire, située à 1450 m, vers deux heures du matin. Les



La Capitaine – non loin de la frontière française



Harmonie



Détournés du droit chemin – tous drapeaux dehors



Un petit coup est agréable

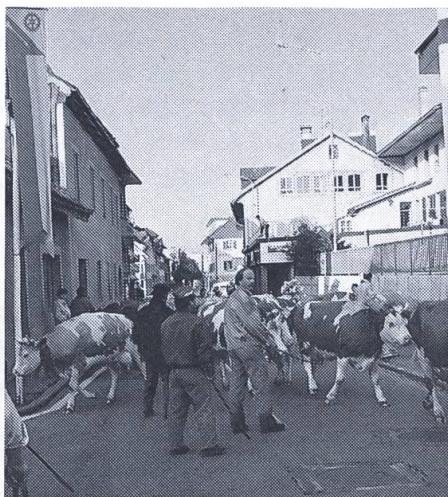
vaches se couchent dans le petit bois à proximité pendant que nous nous attablons, mangeons, buvons, discutons ou dormons dans le restaurant de montagne ouvert à cette heure. La discussion s'engage autour de l'initiative en faveur des petits paysans et des conséquences pour les grandes exploitations, qui emploient également deux saisonniers du Portugal. Je ressens bien la fierté et l'esprit de tradition de l'éleveur pour lequel la transhumance au printemps et en automne représente un événement majeur de l'année.

Descente vers la Vallée de Joux

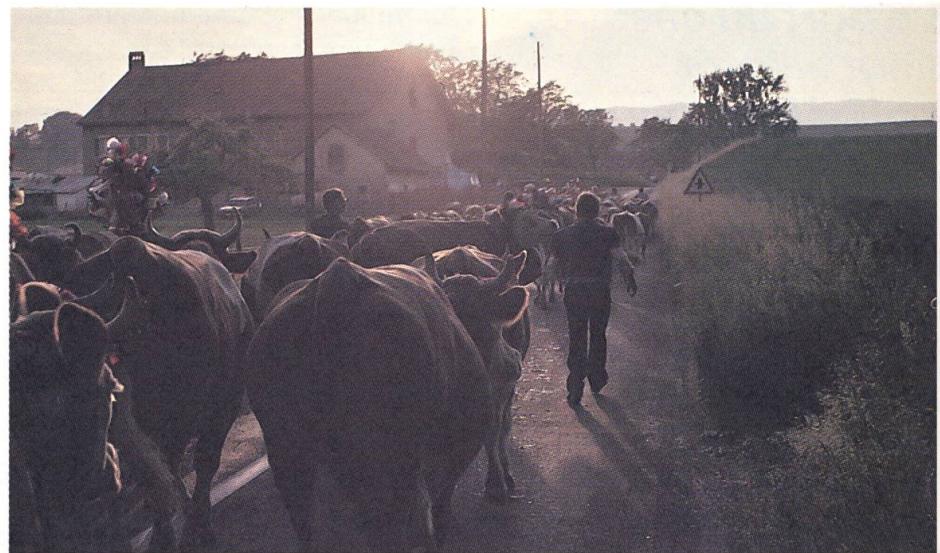
À l'est, l'aube perce déjà et les premiers chants des oiseaux annoncent le matin. Les vaches y réagissent. Les quelques paroles encourageantes des trayeurs suffisent pour les décider à continuer la route. À l'image d'un maréchal, le patron tente de compter ses bêtes. Le nombre semble y être, car personne ne part à la recherche de quelque vache perdue. Nous prenons la route du col jusqu'au Brassus.

La Vallée de Joux repose encore sous une mince couverture de brouillard. Sur le talus d'en face, nous reconnaissons les traces de la grêle d'hier. L'arrivée du troupeau, est-ce finalement pour les habitants de la Vallée la preuve que l'hiver, si rigoureux à cet endroit, est bien passé?

Au but



Les routes se séparent

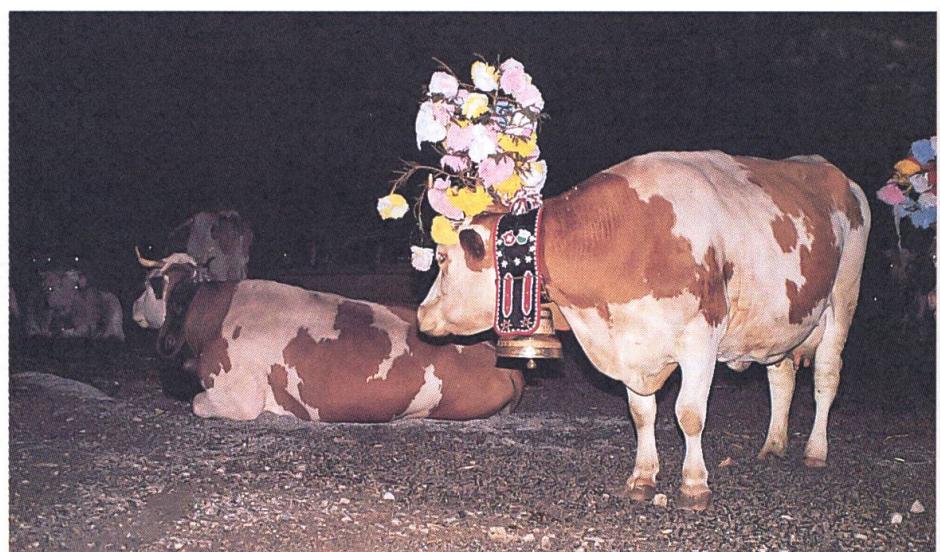


Pénombre

Sur la place du village du Sentier, les vaches sont dirigées soit vers la droite soit continuent leur chemin pour reformer les deux troupeaux initiaux. Après trois kilomètres, nous atteignons le but «La Capitaine» à 1150 m sur mer et à 40 km de l'exploitation de plaine. La couche d'humus mince qui se trouve sur le fonds calcaire ne porte plus grande chose. Les souris survenues en grand nombre ont retardé la croissance du pâturage avec leurs activités fousseuses. Le manque de fourrage initial sera comblé par la réserve en foin de l'été dernier.

Nous voilà déjà attablés devant un café au lait fumant accompagné de pain et de Gruyère, confectionné avec le lait de l'alpe au Sentier. Le petit déjeuner au chalet d'alpage boucle d'ailleurs notre longue nuit de marche. Avant de prendre quelque repos, les vachers doivent encore ériger l'installation de traite pour le soir alors que, de mon côté, je m'apprête à rentrer, enrichi de cette belle expérience.

Zw.



Où vais-je poser ma couronne?



La Vallée de Joux

Le port du casque sera bientôt obligatoire pour les cyclomotoristes

Les conducteurs de cyclomoteurs sont particulièrement vulnérables. Ils n'ont pas de zone déformable ou d'habitacle qui les protègent. Même à des vitesses inférieures à 20 km/h ils risquent, en cas de chute ou de collision, de se blesser grièvement à la tête. Près de 140 cyclomotoristes sont tués chaque année et environ 5000 sont blessés. Le port du casque sera obligatoire pour les cyclomotoristes dès le 1.1.1990.

Un cyclomoteur procure indépendance et mobilité ainsi que le sentiment d'être puissant. Les risques encourus à cyclomoteur, par contre, ne sont pas évidents et la plupart des conducteurs les ignorent.

La campagne traditionnelle du bpa, renouvelée printemps, vise à attirer l'attention des nouveaux conducteurs et des jeunes cyclomotoristes et à les motiver à porter un casque. L'argument «un casque, cela s'achète, une tête non» convaincra sans aucun doute les jeunes de l'effet de protection du casque. Le bpa souhaite que le port du casque devienne à la mode, car «Les têtes intelligentes se protègent».

Les nouveaux supports d'information, à savoir une affichette et un autocollant pour le cyclomoteur – rappelant aux conducteurs avant chaque départ qu'un casque ne protège que si l'on s'en sert – ont été créés par le bpa en vue d'être distribués dans les écoles et les entreprises. La notice d'information «Les têtes intelligentes se protègent» a été remaniée et rééditée. Ces moyens d'in-

formation s'obtiennent gratuitement auprès du bpa, case postale 8236, 3001 Berne. Prière de joindre une enveloppe timbrée et libellée (C5).

35'000 francs de dommages par heure

AEAI. L'année dernière, les assurances immobilières cantonales ont indemnisé des dommages incendie et éléments naturels pour un montant de 304 millions de francs. Cela représente, pendant toute l'année, 35'000 francs par heure, été comme hiver, jour et nuit...

A la fin de 1988, les 19 assurances immobilières cantonales assuraient 1,8 millions de bâtiments dont la valeur assurée s'élevait à 944 milliards de francs. 15'000 cas d'incendie et 24'000 dommages éléments naturels ont été liquidés l'année dernière, le montant des dommages d'élevant à 304 millions de francs. Les assurances immobilières de droit public ont à nouveau attaché une importance particulière à la prévention et à la lutte contre les dommages. Ainsi, 130 millions de francs, c'est-à-dire environ 20% des recettes de primes, ont été investis dans la prévention des dommages. De cette manière, les assurances immobilières cantonales prennent en charge une tâche publique importante.

Les dommages incendie ont atteint 236 millions de francs. Ce montant se situe dans la moyenne des dernières années. Le sinistre le plus important s'est produit dans un restaurant panoramique où un apprenti serveur a rempli d'alcool à brûler un réchaud qui n'était pas encore

refroidi. Les vapeurs facilement combustibles se sont alors enflammées. Cet incendie qui a causé la mort de six personnes dans un bâtiment élevé a suscité de nombreuses questions sur les mesures de protection. L'enquête n'a pas révélé de défauts sur le plan de la construction. En revanche, il s'est avéré qu'au niveau de l'organisation, des améliorations étaient possibles.

Après deux années d'évolution très défavorable, les dommages éléments naturels ont reculé. Dans les 19 cantons, ils se sont élevés à 68 millions de francs au total. Alors que plusieurs cantons ont été pratiquement épargnés, certaines assurances immobilières ont à nouveau dû servir d'importantes indemnités en raison d'inondations consécutives à de nombreux orages. La limitation possible, grâce à des mesures préventives, des dégâts dus aux inondations demeure toujours le principal angle d'approche de la prévention des dommages éléments naturels. Celle-ci est encore loin d'atteindre le niveau élevé de la protection incendie.

A l'occasion de l'assemblée des délégués de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie à Glaris, le président, Monsieur Peter Haller, a attiré l'attention sur l'interdépendance croissante de la protection incendie et de la protection de l'environnement. Il a relevé avec satisfaction que l'incendie de Schweizerhalle survenu l'année dernière a eu des répercussions sur les prescriptions de police du feu. Tout incendie qui peut être évité ménage l'environnement, représente un gain économique et surtout permet de sauver des vies humaines et des biens culturels contre la destruction par le feu.